Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260605-2026_04_01-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
**COMMUNE DE KERLOUAN**

**D N°1**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-six,**
Le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard MITCHOVITCH, maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice

Etaient excusés : Daniel CROLAIS, André GOURHANNIC, Béatrice LE GOASDUFF et Marie-Laure MUGNIER qui ont donné procuration respectivement à Anne BERTIN, Caroline ACH, Marie-Anne JACOPIN et Christine FALHUN.

Monsieur Bruno MASSEZ a été élu secrétaire de séance.

| Date de Convocation | Date d'Affichage | Nombre de Conseillers | | |
|---|---|---|---|---|
| | | En exercice | Présents | Votants |
| 29.05.2026 | 09.06.2026 | 19 | 15 | 19 |

## ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS

Vu le code électoral ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2113-8 ;
Vu le décret N°2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres de la population de métropole ;
Vu le décret N°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Dans chacune des communes du Finistère, le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants qui seront élus ou désignés lors du CM du 05 juin 2026, seront appelés à faire partie du collège électoral constitué en vue de l'élection le 27 septembre 2026 des sénateurs du département.
Les procès-verbaux des opérations électorales établis à l'issue du CM, ainsi que leurs annexes, devront être immédiatement transmis au préfet.

Considérant que la commune de KERLOUAN se situe dans la strate de 1000 à 8999 habitants ;
Considérant que la population municipale de KERLOUAN au 01/01/2026 est de 1999 habitants ;
Considérant que l'effectif légal du conseil municipal est de 19 élus ;
Le nombre de délégués titulaires doit être de 5 et le nombre de suppléants doit être de 3.

Concernant le mode d'élection : les délégués titulaires et suppléants sont élus à partir des mêmes listes parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260605-2026_04_01-DE

Ci-dessous, le calendrier de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

| Dates | Nature de l'opération | Référence |
|---|---|---|
| 27 mai 2026 | Date limite de réception par les maires de l'arrêté du préfet ou du haut-commissaire indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable à la commune | R. 131 |
| Sans délai et au plus tard le 3 juin 2026 | Le maire notifie l'arrêté du préfet ou du haut-commissaire ainsi que le lieu et l'heure de la réunion de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants. | R. 131 |
| Vendredi 5 juin 2026 | **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS** | **L. 283 et décret de convocation** |
| Ouverture du scrutin | Clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature aux fonctions de délégués et suppléants auprès du bureau électoral dans les communes de 1 000 habitants et plus. | R. 137 |
| Clôture de la séance | Transmission du procès-verbal des opérations de vote au préfet ou au haut commissaire | R. 144 |
| Mardi 9 juin 2026 | Nouvelle élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint le 5 juin 2026 | L. 2121-17 du CGCT |
| Vendredi 12 juin 2026 | Date limite de publication du tableau des électeurs sénatoriaux | R. 146 |
| Lundi 15 juin 2026 | Date limite de dépôt des recours du préfet ou du haut-commissaire et des électeurs de la commune contre l'élection des délégués et suppléants et des recours des membres du collège électoral sénatorial contre le tableau des électeurs sénatoriaux devant le tribunal administratif. | L. 292 et R. 147 |
| Jeudi 18 juin 2026 | Délai limite de jugement des recours par le tribunal administratif. | R. 147 |

Monsieur Le Maire précise que, conformément à l'arrêté préfectoral du 13 mai 2026 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026, le Conseil Municipal de de la Commune de Kerlouan doit désigner 5 délégués et 3 suppléants.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260605-2026_04_01-DE

Monsieur Le Maire indique que le scrutin est un scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, et invite les listes de candidats à se déclarer. Une seule liste est déposée :

Liste Gérard MITCHOVITCH :

- Gérard MITCHOVITCH
- Anne BERTIN
- Bruno MASSEZ
- Marie-Anne JACOPIN
- Gérard LOAEC
- Christine FALHUN
- Robert BODENNEC
- Elisabeth GUILLERM

Monsieur Le Maire fait procéder aux opérations de vote et les résultats, récapitulés dans le procès-verbal annexé à la présente délibération, sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrage déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrage déclarés blancs : 4
- Nombre de suffrage exprimés : 15

Sont ainsi désignés, à l'unanimité, par le Conseil Municipal :

| Délégués | Suppléants |
|---|---|
| Gérard MITCHOVITCH | Christine FALHUN |
| Anne BERTIN | Robert BODENNEC |
| Bruno MASSEZ | Elisabeth GUILLERM |
| Marie-Anne JACOPIN | |
| Gérard LOAEC | |

***Monsieur Le Maire précise que le PV original et ses annexes sont transmis à la préfecture en date du 06 juin 2026 par mail et par courrier postal.***

**Le Maire**
**Gérard MITCHOVITCH**

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260605-2026_04_01-DE